

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 158-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.396

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Klopfenstein, Zweisimmen) (porte-parole)
PLR (Teuscher-Abts, Roggwil)
Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Hébergement des requérants d'asile dans des lieux facilement à disposition

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour permettre l'hébergement transitoire des requérants d'asile de sexe masculin, célibataires, âgés entre 18 et 35 ans dans des lieux facilement à disposition tels que les abris, baraquements militaires et tentes pendant leur procédure d'asile.

Développement :

Lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions d'hébergement, les requérants de sexe masculin âgés entre 18 et 35 doivent être hébergés dans des lieux facilement à disposition (abris, baraquements militaires, tentes) pendant leur procédure de demande d'asile. Cette mesure est acceptable et soulage les centres d'hébergement. En outre, l'attrait déjà grand de la Suisse comme terre d'accueil ne s'en trouvera pas rehaussé.

Destinataire

- Grand Conseil